

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prévention des feux de récolte auprès du monde agricole

Blois, le 17 juin 2020

**En Loir-et-Cher, durant l'été 2019, des conditions climatiques inédites ont favorisé l'éclosion et le développement de très nombreux Feux d'Espaces Naturels (FEN) qui ont conduit à une activité opérationnelle soutenue en termes d'engagement de moyens matériels et humains du SDIS sur une durée de près de 4 mois.**

Du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2019, le SDIS de Loir-et-Cher a été engagé pour lutter contre **470 feux de végétaux toutes catégories confondues** (récoltes, chaumes, broussailles et forêts), dont 27 fois au profit d'un département voisin. La superficie totale parcourue par les incendies s'élève à près de **685 hectares**.

L'action des sapeurs-pompiers s'inscrivant dans les objectifs de protection des personnes, des biens et de l'environnement, a permis de préserver à la fois de nombreuses vies par la mise en sécurité de personnes, mais également des habitations et exploitations agricoles et enfin plusieurs centaines d'hectares de cultures et de végétation limitant ainsi l'impact économique et écologique.

En lien avec le préfet de Loir-et-Cher, Yves Rousset, les éléments du retour d'expérience de la saison dernière ont permis de dégager des orientations à court et moyen termes visant à adapter et compléter les dispositifs préventifs, de planification et de mise en œuvre opérationnelle pour faire face à une intensification de cette typologie d'incendie en lien avec les évolutions climatiques.

S'appuyant sur ce plan d'actions, un support de prévention contre les feux de récoltes, a été rédigé en commun par la préfecture de Loir-et-Cher, le SDIS 41 et la Chambre d'agriculture, à destination des acteurs du monde agricole.

Ce document reprend des conseils de prévention en cas de risque élevé d'incendie, notamment sur les équipements essentiels de protection, la vérification des engins et matériels, les horaires de récoltes, mais également des consignes de sécurité en cas de départ de feu « Avertir, Agir, Accueillir » (éléments à indiquer au moment de l'alerte des sapeurs-pompiers, actions permettant de limiter la propagation du feu, ou encore organisation de l'accueil des secours).

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41